

Introduction : La France a un territoire à la fois métropolitain (« l'hexagone ») et ultramarin. Au sein de ces territoires existent de nombreuses inégalités. Depuis 1960 l'État français intervient pour essayer de rééquilibrer le développement, relayé depuis par d'autres acteurs. Comment les aménagements peuvent-ils réduire les inégalités entre les territoires ?

I) Quelles inégalités du territoire français les aménagements du territoire métropolitain peuvent-ils réduire ? :

DES DÉSÉQUILIBRES ENTRE :

- Paris et le reste du territoire : l'Île-de-France produit 1/3 de la richesse nationale et concentre 20% de la population.
- Les grandes aires urbaines qui concentrent le progrès économique par les quartiers d'affaires, voies de communication, services (hôpital, écoles, commerces, universités) et les régions rurales plus isolées (Diagonale des faibles densités) où les services et transports sont insuffisants
- Les régions bien intégrées à la mondialisation et attractives : littoraux de l'Ouest et du Sud, régions frontalières (Nord, Alsace, Savoie) proches de la mégalopole européenne et les régions moins développées, avec un fort taux de chômage (anciennes régions industrielles du Nord et de l'Est, DROM-COM)
- Les quartiers riches au sein des villes et les quartiers défavorisés.

Les acteurs publics :

- L'État par l'A.N.C.T
- Les collectivités territoriales (régions, départements, communes) avec des stratégies pour attirer habitants et entreprises, des projets de transports (T.E.R, aéroports)
- L'U.E : subventions du F.E.D.E.R.

Les acteurs privés :

- Les entreprises dans les centres commerciaux, pôles de recherche.
- Les citoyens par des débats ou par des associations (ex : contester un projet).

DES ENJEUX :

- Renforcer l'attractivité des territoires, y compris Paris.
- Lutter contre les inégalités entre les régions et les quartiers des villes.
- Développer l'économie.
- Protéger l'environnement (transports propres, énergies renouvelables, gestion de l'eau...).



DES ACTIONS :

- Renforcer l'attractivité des territoires, y compris les plus développés comme Paris, en multipliant les pôles de compétitivité.
- Renforcer les liaisons et les voies de communications pour vers les régions reculées par des LGV, des aéroports.
- Permettre un meilleur accès aux services dans les territoires en difficulté dans les zones rurales : (ex. : postes, écoles, services médicaux, transports en commun), installation d'entreprises.

Mais l'État réduit souvent ses dépenses dans ces zones (suppression de maternités rurales, de voies de chemin de fer, fermeture de classes...).

Dans les villes : réaménagement de quartiers défavorisés, créations de quartiers d'affaires, de zones commerciales, d'habitats mixtes (pauvres et riches mélangés).

A.N.C.T : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, organisme d'État créé en 2019 (il succède à d'autres organismes) chargé de conseiller et soutenir les collectivités territoriales dans leurs projets et de coordonner l'utilisation des fonds européens.

F.E.D.E.R : Fond Européen de Développement Régional.

II) Quelles caractéristiques présentent les territoires ultramarins et comment les aménager ? :

DES TERRITOIRES SPÉCIFIQUES :

- Majoritairement des îles très éloignées de la France métropolitaine (sauf la Guyane mais isolée du continent américain par la forêt amazonienne), fort isolement.
- Localisés pour la plupart dans la zone intertropicale : la végétation, les paysages et le climat chaud peuvent être un atout, notamment pour le tourisme (grande biodiversité : mangroves, récifs coralliens, forêt tropicales...).
- Territoires très exposés aux risques naturels : cyclones, séismes, éruptions volcaniques.

DES DIFFICULTÉS

- Un niveau de développement inférieur à la France métropolitaine, peu d'entreprises, un taux de chômage de 30 % contre 10 % en métropole. La vie est plus chère qu'en métropole (importations).
- Différences sociales fortes entre les riches et les pauvres.
- Concentration des populations et des activités (tourisme, cultures) le long des littoraux, l'intérieur est délaissé.
- Flux migratoires, parfois clandestins, venus des pays voisin (Madagascar et Seychelles vers La Réunion) au niveau de développement inférieur.

ACTEURS :

- L'État, acteur important
- L'U.E qui donne des aides combler les écarts de développement avec les autres régions de l'UE.
- Les régions, départements, communes des D.R.O.M et C.O.M.

DES ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT AUTOUR :

- de l'activité touristique sur le littoral, ex. : construction de complexes hôteliers et depuis quelques années sur l'écotourisme.
- des cultures spécialisées, ex. : culture de la banane, canne à sucre.
- des communications, routes, ports et aéroports pour sortir de l'isolement.
- des aménagements urbains (ex : Grand Nouméa en Nouvelle-Calédonie).

D.R.O.M. : Département et Région d'Outre-Mer, ils fonctionnent comme les départements et régions françaises (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte)

C.O.M. : Collectivités d'Outre-Mer, ils ont un fonctionnement particulier. (Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna, Nouvelle-Calédonie et 2 territoires inhabités : Clipperton, les TAAF (Terres Australes et Antarctiques Françaises)).

Conclusion : L'action des différents acteurs de l'aménagement du territoire (État, U.E, collectivités territoriales, entreprises et citoyens) vise à réduire les inégalités entre les différents territoires français, afin de permettre à tous de soutenir la concurrence internationale et de garantir à leur habitants un niveau de développement suffisant et un bon accès aux services (santé, éducation, commerces, transports).